Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_09-DE

2025/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

N° DEL2025_07_09

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi onze décembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme HINGRAY Diane, Maire.

25 Elus présents lors du vote : HINGRAY Diane ; OLLIVIER Sylvie ; LE PALLEC Fabien ; LE GOUEFF Viviane ; RENEVEY Alexis ; LE BOULAIRE Patricia ; KERSUZAN Jean-Marie ; DOUSSELIN Emmanuel ; LEREDE Michel ; PILLET Gérard ; THOMAS Patrice ; REMOUÉ Christine ; AJAX Luiguy ; LOIZEL-CADORET Catherine ; BOTUHA Eric ; LE GOLVAN Patrick ; ALLANO Françoise ; POTEL Robert ; TASSÉ Damien ; RIO Aurélie ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; LE CAM Jean-Michel ; RICHARD Bruno ; CHATELAIN Christiane ; LE MAREC Jean-Luc.

3 Pouvoirs :
Mme CARÉRIC Mélanie donne pouvoir à Mme HINGRAY Diane.
Mme LE GUILLOUX Anne-Gaëlle donne pouvoir à Mme LE BARON-RACHEL Marjorie.
Mme HADDAOUI Sarah donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

Absente :
Mme COLOMBET Mylène

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REMOUÉ Christine
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 5 décembre 2025
OBJET : **TRAVAUX – APPROBATION DE DEUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE REALISATION AVEC MORBIHAN ENERGIES DANS LE CADRE DE LA TRANCHE 3 DES TRAVAUX DU CENTRE-VILLE**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la propriété des personnes publiques,

VU les statuts du syndicat intercommunal Morbihan Énergies,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601774-20251211-DEL2025_07_09-DE

VU les projets de convention de financement et de réalisation ci-annexés,

VU l'avis favorable de la commission travaux du 3 décembre 2025,

Considérant que dans le cadre de la troisième phase des travaux d'aménagement et d'embellissement du centre-ville, la Commune souhaite confier à Morbihan Énergies la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement des réseaux entre la Place Saint-Michel et la Place du Marché,

Considérant la nécessité de conclure deux conventions à cet effet, aux montants respectifs de 18 240 € TTC (à la charge de la commune) et 52 548 € TTC, dont 13 137 € HT pris en charge par Morbihan Énergies,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION ENTRE LA COMMUNE DE PLUVIGNER ET MORBIHAN ENERGIES, TELLE QU'ANNEXEE, RELATIVE AU FINANCEMENT ET A LA REALISATION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA PLACE DU MARCHE ET LA PLACE SAINT-MICHEL – EQUIPEMENT URBAIN / MATERIEL ET GC, POUR UN MONTANT DE TRAVAUX DE 18 240 € TTC, SANS PARTICIPATION FINANCIERE DE MORBIHAN ENERGIES,**
- **APPROUVE LA CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION ENTRE LA COMMUNE DE PLUVIGNER ET MORBIHAN ENERGIES, TELLE QU'ANNEXEE, RELATIVE AU FINANCEMENT ET A LA REALISATION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC ENTRE LA PLACE DU MARCHE ET LA PLACE SAINT-MICHEL, POUR UN MONTANT DE TRAVAUX DE 52 548 € TTC, DONT 13 137 € HT A PERCEVOIR DE MORBIHAN ENERGIES,**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU SON ADJOINT DELEGUE AUX TRAVAUX, A SIGNER LESDITES CONVENTIONS ET TOUT DOCUMENT Y AFFERENT.**

VOTES : **28 pour**

A PLUVIGNER, LE 12.12.2025

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE MAIRE,
DIANE HINGRAY

LE SECRETAIRE,
CHRISTINE REMOUÉ

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 22 DEC. 2025